

Besoin d'infos pratiques ? Être alerté ou signaler un incident ? Des démarches à effectuer ?



Mes Administrations
Et Les Informations/Services

la solution simple, rapide et gratuite !



maelis.info

Votre commune a opté pour



◀ **Tout sur votre commune :** prenez connaissance de la composition du conseil municipal, des horaires d'ouverture, des modalités de contact...

◀ **Un annuaire à portée de main :** retrouvez facilement la liste des organismes, des associations et des commerces à proximité



◀ **Retrouvez les services publics :** bibliothèque, CCAS, déchetterie, sécurité sociale, écoles, services postaux...

◀ **Restez informé :** consultez et soyez notifié des dernières actualités publiées, des alertes en cas de coupures d'eau, d'électricité, de travaux...



◀ **Consultez les bulletins municipaux :** accédez aux bulletins publiés par votre collectivité et restez informé de la vie municipale

◀ **Participez à la vie locale :** contribuez vous-même aux choix importants de votre territoire en participant aux sondages proposés par votre commune



◀ **Réalisez vos démarches en ligne :** inscription à l'école ou à la cantine, réservation de la salle des fêtes, prise de rendez-vous avec un élu...

◀ **Signalez à votre commune :** informez votre commune d'incidents dans votre quartier : chien errant, graffiti, défaut d'éclairage...



Un service développé par



Besoin d'infos pratiques ? Être alerté ou signaler un incident ? Des démarches à effectuer ?



Mes Administrations
Et Les Informations/Services

la solution simple, rapide et gratuite !

UN SERVICE APPROUVÉ
PAR VOTRE MUNICIPALITÉ



Votre commune s'empare du numérique
en vous proposant ce moyen
de communication supplémentaire

Un service développé par SPL XDEMAT

Disponible sur
 Google play

Disponible sur
 App Store

maelis.info

DEMATERIALIZATION DES DEMANDES D'URBANISME

A partir du 1er janvier 2022, un usager pourra déposer sa demande d'autorisation d'urbanisme en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée.

Toutefois, le pétitionnaire aura toujours la possibilité de déposer ses demandes au format papier s'il le souhaite.

Cette obligation s'inscrit dans les ambitions de transformation numérique des administrations visant à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique.

L'application Maelis vous propose un téléservice dénommé URBANISME qui met en ligne les différents types de CERFA et vous permet de transmettre votre demande d'autorisation d'urbanisme par voie dématérialisée.

Nous vous invitons à utiliser ce téléservice pour transmettre vos demandes à la mairie de La Villeneuve au Chêne. Il se présente comme suit :

Demande d'acte d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir ...)

➤ Merci de préciser le type de CERFA que vous allez transmettre *

Choisissez dans la liste le CERFA que vous souhaitez déposer

CERFA 13404*07 - Déclaration préalable Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

CERFA 13405*06 - Demande de Permis de démolir

CERFA 13406*07 - Demande de Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions

CERFA 13409*07 - Demande de Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions OU Permis de construire comprenant ou non des démolitions

CERFA 13410*05 - Demande de Certificat d'urbanisme

CERFA 13411*07 - Demande de Modification d'un permis délivré en cours de validité

CERFA 13412*07 - Demande de Transfert de permis délivré en cours de validité

CERFA 13702*06 - Déclaration préalable Lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager

CERFA 13703*07 - Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

➤ Déposer ici le fichier CERFA complété *

Veillez déposer ci-dessous le Cerfa correspondant à votre demande dûment complété

Taille maximale par fichier : 50 Mo / types de documents autorisés : pdf

Listes de pièces justificatives :

Veillez insérer ci-dessous les pièces annexes à votre demande d'urbanisme. Veuillez-vous référer à la notice d'information jointe au CERFA spécifique à votre demande. Attention en l'absence des pièces nécessaires, votre demande ne pourra être traitée et une demande complémentaire vous sera transmise avant instruction de votre dossier.

Documents autorisés : pdf,jpg,png,xls,xlsx,zip